

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 1786

présenté par

M. Lagarde, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau, Mme Descamps,  
M. Favennec-Bécot, M. Meyer Habib, M. Naegelen, Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill et  
M. Zumkeller

-----

**ARTICLE 35**

À l'alinéa 3, substituer au montant :

« 10 000 euros »,

le montant :

« 5 000 euros ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à diminuer le seuil au-delà duquel le financement étranger est contrôlé.